

Discours d'Anne-Sophie Bordry
Directrice des affaires publiques France et Europe du Sud de Facebook

Lancement du plan Alerte Enlèvement sur Facebook
Paris – Mardi 4 octobre 2011

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Madame la Directrice des affaires criminelles et des grâces,
Mesdames Messieurs les représentants des fondations, associations, et des services de l'administration,
Mesdames Messieurs, les journalistes,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais dire quelques mots aujourd'hui tout d'abord pour vous remercier, Monsieur le Ministre, de votre initiative : lancer l'Alerte Enlèvement sur Facebook. C'est une première en Europe !

C'est le signe d'une **immense modernité de vos services** et d'une **approche innovante** qui correspond à la vision des développements des nouveaux usages de l'Internet – vos services ont utilisé l'open graph (c'est-à-dire une plateforme ouverte de développement) de Facebook pour servir leur objectif d'audience grand public dans un souci d'optimisation du plan Alerte Enlèvement que vous dirigez.

Aux Etats-Unis, l'*AMBER alert* est sur Facebook depuis janvier 2011 et c'est aujourd'hui, le 4 octobre, que vous déclinez la plan français de l'Alerte sur le plus grand réseau social qui recense plus de 800 millions d'utilisateurs dans le monde, dont plus de 50% qui chaque jour postent une information.

L'impact sociétal de Facebook est indéniable : plus de 25 millions de Français sont utilisateurs de la plateforme. L'engagement, la confiance et le contenu poussé par les utilisateurs et partagé sur leur mur change l'approche de l'Internet – c'est ce que l'on appelle un Internet Social. C'est peut être d'ailleurs une nouvelle génération du web qui s'ouvre.

Facebook est plus qu'une plateforme d'échange, c'est un véritable outil d'engagement de partage de centres d'intérêts, d'entraide et de services.

Un utilisateur compte en moyenne 130 amis et il est relié à un fil d'information d'en moyenne 80 pages, groupes ou événement. Pour la France, on compte 216 amis en moyenne.

La page que vous lancez aujourd'hui est le partage d'une grande cause : celle de la recherche d'un enfant perdu. L'implémentation dans Facebook de l'Alerte Enlèvement a été réalisée conformément aux usages de Facebook pour garantir son succès et surtout **répondre en tous points aux exigences techniques de sécurité du ministère de la Justice et des Libertés**, étant donné la sensibilité du sujet d'action. Il s'agit en effet de la survie d'un mineur.

Cette page est le fruit de plusieurs mois de travail avec le ministère de la Justice et des Libertés, tant sur la mise en œuvre technique que sur les possibilités offertes par Facebook, correspondant aux souhaits des services du ministère.

L'Alerte Enlèvement sur Facebook, comment cela fonctionne-t-il ?

Sur le mur de la page Alerte Enlèvement (www.facebook.com/alerteenlevement), vous obtenez toutes les informations.

> Simple internaute, vous pouvez cliquer sur "*devenez relais*" : ainsi, dès qu'un message d'alerte sera lancé par les services du ministère, il sera diffusé sur votre mur et donc partagé. La viralité contribuant à créer une chaîne de solidarité.

> Il est aussi possible de cliquer sur « *Engagez votre communauté* » pour sélectionner la communauté de votre choix. C'est ainsi l'ensemble des adhérents d'une communauté qui se retrouvera sensibilisé.

Vous participerez ainsi activement à étendre le dispositif de recherche.

Par ailleurs, nous nous engageons à supprimer, sur signalement par les services du ministère, tous les comptes ou pages non-officiel(le)s. Ceci est d'ailleurs rappelé dans nos conditions générales d'utilisation qui sont "*people centric*", c'est-à-dire tournées vers l'utilisateur. Nous souhaitons en effet protéger l'utilisateur et garantir un surf conforme à la réalité des personnes et des institutions, grâce au système de signalement que l'on trouve, sur une majorité de nos pages.

En intégrant le message Alerte Enlèvement du ministère de la Justice et des Libertés, l'affichage de l'Alerte sur la page Facebook est automatisé. Son potentiel de visibilité est de plus d'un tiers de la population française. Chaque internaute, qui voudra bien participer au dispositif, incitera à une vigilance accrue et augmentera d'autant les chances de retrouver un enfant disparu.

Facebook répond **aux mêmes règles que les autres partenaires Internet du plan** puisque l'Alerte Enlèvement est automatisée. Elle est limitée dans le temps d'un maximum de diffusion de trois heures et, surtout, elle peut être stoppée à tout moment sur décision expresse de la Chancellerie qui assure ainsi un contrôle du contenu sensible diffusé sur le réseau.

D'un point de vue technique, le message de l'Alerte et les données personnelles liées à l'enfant disparu disparaissent dès que la Chancellerie met fin à l'Alerte. Ainsi, le droit à l'oubli est respecté. Cette page est le fruit d'une collaboration réussie entre vos services, des équipes de développeurs et Facebook.

Je vous remercie.